

COMPTE RENDU CAP ASS/CTSS du 15 juin 2012

Siégent pour la CFDT : Catherine GELY

Pascal MAUCHAMP (absent excusé)

Autres représentants du personnel :

Annie SOUTON, CTSS Annick FAURE, CTSS

Annie HUYGUE, ASSP UNSA/SPIASS Nadine COMTE, ASSP UNSA/SPIASS

La CAP est présidée par Eric SAFFROY sous directeur de la modernisation et de la gestion statutaire (MGS) en suppléant de Hélène EYSSARTIER, (présidente) secondé par Richard NIGON chef de bureau MGS/MGS2.

Sont également présents :

Caroline LAURENT, adjointe au chef de bureau DRH/MGS/MGS2; Corinne ARNOUX, adjointe chef de bureau DRH/PSPP/PSPP1; Justine NICOLAY, chef du bureau de l'évaluation SG/DRH/CE2 Caroline GIMARD, adjoint au chef de pôle RH SG/DRH/MGS2

Un arrêté de composition de la CAP est remis en séance, valable uniquement pour cette séance. La CFDT assure le secrétariat de séance.

1) Réductions d'ancienneté 2010 :

Principe:

Les agents dont la valeur professionnelle a donné satisfaction peuvent bénéficier d'une réduction d'ancienneté d'un mois dans la limite de l'enveloppe disponible.

L'enveloppe des mois à distribuer, conformément au décret n°2007-1365 du 17 septembre 2007, est calculée sur 90% de l'effectif à prendre en considération (EPC) qui englobe tous les agents d'un même corps à l'exclusion de ceux ayant atteint l'échelon sommital de leur grade..

Les critères de réductions d'ancienneté au titre de l'année 2010 pour les ASS et les CTSS s'équilibrent compte tenu des départs, les agents éligibles peuvent donc tous être bénéficiaires d'un mois de réduction d'ancienneté.

Il est précisé que le terme « agents radiés » signifie la fin de prise en charge (départ à la retraite ou fin de prise en charge par le MEDDE). La date de l'échelon retenu est celui de fin de période, les effectifs, ceux de l'année N-1.

	ASS	ASP	TOTAL
Effectifs à prendre en considération	55	13	68
Reliquat année 2009			0.5
Enveloppe des mois à distribuer (90% de l'EPC +			60.7
reliquats 2009)			

	CTSS	TOTAL
Effectifs à prendre en considération	9	9
Reliquat année 2009		0
Enveloppe des mois à distribuer (90% de l'EPC + reliquats		8.1
2009)		

2) Mutations:

2 mutations dans le cycle de mobilité, date d'effet au 1/07/12 :

Patricia MOCCHI - DREAL Lorraine vers DRIEA
Radia MARCOUX - Administration Centrale vers DREAL PACA

3) Détachements entrants :

3 demandes de détachements entrants sont acceptées :

Catherine AZEMAR - pour la DREA-IF (UTEA 93)

Annette BARTEL - pour la DREAL Lorraine

Lysiane TISSERANT - pour la DREAL Languedoc Roussillon

4) Intégrations :

4 intégrations sont proposées :

Marie Elisabeth BAGUE, CTSS - DREAL Pays de la Loire, au 01/10/12 Josiane FEREY ERNAULT, CTSS - DREAL Basse Normandie, au 16/06/12 Béatrice FORT, ASS - DREAL Pays de la Loire, au 16/06/12 Sophie MOTINEAU, ASS - DREAL Pays de la Loire, au 16/06/12

Un avis favorable est donné pour ces 4 demandes.

5) Questions diverses:

- ❖ la PNA entrante de Véronique Roussin CTSS en remplacement de la CTN, Elisabeth SROUSSI, est annoncée pour le 1/07/12.
- ❖ Les représentants du personnel évoquent la situation de Myriam Picard qui se retrouve sans notification de résidence administrative. Ils interrogent l'administration sur la CAP électronique de mois de mars 2012 qui actait le changement de résidence administrative et qui a été annulée.

Les représentants du personnel souhaitent que l'administration statue rapidement sur cette affectation.

Le président de la CAP précise que Véronique Roussin CTN, est chargée de faire une expertise sur ce changement administratif, dès sa prise de poste.

Par ailleurs l'administration s'engage à étudier, indépendamment de l'expertise, la prise en charge des frais de déplacements.

- ❖ La prochaine CAP est annoncée pour le 13 novembre 2012.
- Eric SAFFROY nous informe de son départ à la retraite le 1^{er} septembre 2012.